

Point de mire

## Etre étranger n'est pas un délit

Sur le papier, le Luxembourg a signé toutes les conventions relatives aux droits de l'Homme. Sur le papier, la dignité humaine est une valeur respectée au Grand-Duché. Sur le papier, on n'emprisonne pas quelqu'un qui n'a pas commis de délit...

Mais le papier, c'est du papier. Ça atterrit facilement dans les poubelles. La réalité parle un autre langage. Noureddine Lafrizi n'a pas le même visage que vous et moi. On lui demande donc ses papiers. Il n'en a pas. Que faire?

Avant cela, il y a une histoire. Noureddine a vécu en Italie pendant dix ans, papiers en règle. Puis il

arrive en cette terre d'accueil grand-ducale. Et il a toujours ses papiers. Il se marie, trouve un travail. Il a encore ses papiers. Mais une carte de séjour, ça a la fâcheuse manie d'expirer. Et comment renouveler un tel papier quand on n'est pas Européen?

Le ping-pong commence. Noureddine travaille, mais il n'a pas de permis de travail. Pas de permis, plus de carte de séjour. Et vice versa. Un «avec-papiers» est devenu un sans.

Et la police l'attrape. A cause de la couleur de sa peau? Vous et moi, elle ne nous arrête jamais. Cela s'est passé il y a deux mois. Et où l'a-t-on mis? En prison

pardi! Soixante-cinq jours de prison pour être étranger! Qui supporte cela? Lui, en tout cas, pas. Donc il tente de mettre fin à ses jours: poignets tailladés.

Il s'en tire, comme on dit. A l'hôpital, on ne lui enlève même pas les «menottes» des pieds. Un grand criminel, Noureddine? On le croirait. Hier matin, il a été mis dans un avion et renvoyé chez lui, au Maroc.

L'histoire est plus longue que cela. Des dizaines de sans-papiers atterrissent automatiquement en prison. Pourquoi? Parce qu'on ne sait qu'en faire. Donc au trou! Triste Luxembourg.

---

Jean Portante

---